

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL À HUIS CLOS
TENUE CE 11^e JOUR DE MAI 2021, À 20H00**

Le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu siège en séance ordinaire ce 11 mai 2021 à la salle communautaire.

Sont présents à cette séance ordinaire

Monsieur Michel Robert, maire
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Denis Vallée, conseiller
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Considérant que l'état d'urgence sanitaire est renouvelé jusqu'au 14 mai 2021 qui recommande au conseil de siéger à huis clos, délibérer et voter à cette séance ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ;

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, que celle-ci soit enregistrée et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer ».

R-68-2021 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-69-2021 Adoption du procès-verbal du 13^e jour d'avril 2021

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 13^e jour d'avril 2021 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le procès-verbal du 13^e jour d'avril 2021 soit accepté tel que déposé.

R-70-2021 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 337 595.36\$ soit acceptée.

R-71-2021 Dépôt – Rapport financier 2020

Madame Barbara Côté de la firme Hébert Marsolais Inc., à déposer et présenter au membre du conseil le rapport financier 2020, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

R-72-2021 Rapport du C.C.E. du 31 mars 2021

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 31^e jour de mars 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-73-2021 Rapport du C.C.E. du 28 avril 2021

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 28^e jour d'avril 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

A-2-2021 Avis de motion Présentation et dépôt du projet de règlement #3-2021

Avis de motion est donné par monsieur Réal Déry, conseiller, qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un Règlement #3-2021, règlement adoptant un règlement de gestion contractuelle en remplacement de sa politique de gestion contractuelle en vigueur, afin d'y inclure l'article 124, dans le cadre de l'adoption du projet de loi 67. Toute municipalité doit prévoir pour une période de 3 ans, des mesures qui favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

R-74-2021 Nomination d'un membre du comité consultatif en environnement

Attendu l'article 2.4 du règlement sur le comité consultatif en environnement concernant le remplacement d'un membre du comité ;

Attendu la recommandation du comité à la suite du processus d'entrevue ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil nomme pour la période restante du mandat madame Renel Paquin, membre du comité consultatif en environnement.

R-75-2021 Retrait - Constat d'infraction CAE200126

Attendu qu'un citoyen a construit une plateforme d'atterrissage pour hélicoptères, en partie dans une bande riveraine ;

Attendu que la Cour municipale de la ville de Mont-Saint-Hilaire a délivré un constat d'infraction ;

Attendu que le projet de construction de cet aéroport n'était pas assujéti à aucun processus de consultation préalable ;

Attendu que le propriétaire n'avait donc pas à consulter la municipalité, malgré le fait qu'elle soit l'autorité locale responsable de l'aménagement du territoire où se situe l'aéroport ;

Attendu que selon le Règlement de l'aviation canadien (RAC), les aéroports y compris les hélicoptères, utilisés principalement pour l'exploitation d'hélicoptères sont exemptés de devoir procéder à une consultation préalable à leur construction ;

Attendu que le propriétaire a contesté ce constat d'infraction ;

Attendu que l'opinion juridique demandée par la municipalité confirme que les chances de la municipalité dans un recours sont très faibles et seront trop onéreuses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil municipal demande à la cour municipale de la ville de Mont-Saint-Hilaire de procéder au retrait du constat d'infraction CAE 200126.

R-76-2021 Entente – Utilisation du terrain de la Fabrique

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu utilise la parcelle de terrain appartenant à la Fabrique située en bordure de la rivière Richelieu, afin qu'elle soit aménagée par la Municipalité de façon à être mise à la disposition des citoyens et des visiteurs ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a pris connaissance de l'entente proposée par la Fabrique ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu s'engage à maintenir en vigueur une police d'assurance responsabilité civile ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle, et unanimement résolu que madame Sylvie Burelle, directrice générale est autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-77-2021 Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres Québécois – Appui à la demande de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu pour l'établissement d'un écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire

Attendu que la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a entrepris les démarches de construction d'un écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire;

Attendu que l'Écocentre régional vise à permettre à l'ensemble des citoyen(ne)s desservi(e)s par la MRCVR d'avoir accès à un écocentre;

Attendu qu'actuellement, seulement 62 % de la population desservie par la MRCVR a accès à un écocentre;

Attendu que l'Écocentre régional comprendra un atelier de démembrement qui permettra d'optimiser la récupération du bois;

Attendu que l'Écocentre régional poursuit les objectifs fixés par le Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois mis en place par le gouvernement du Québec et RECYC-QUÉBEC;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu entend offrir à l'ensemble de ses citoyen(ne)s un accès à l'Écocentre régional;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu d'appuyer la demande d'aide financière présentée par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois mis en place par le gouvernement du Québec et RECYC-QUÉBEC, pour la construction d'un Écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire.

R-78-2021 Mandat Daniel Cournoyer – Architecte Offre de services professionnels

Attendu que la municipalité désire procéder à la construction d'un vestibule d'entrée avec ascenseur au complexe municipal ;

Attendu l'offre de services professionnels d'architecte déposée par Daniel Cournoyer, Architecte au montant de 17 480\$ (avant taxes) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu accepte l'offre de services professionnels d'architecte de Daniel Cournoyer pour la réalisation des plans préliminaires, les plans et devis d'exécution pour appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux, le tout selon une estimation préliminaire des coûts.

R-79-2021 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Attendu que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Attendu que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Attendu que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Attendu que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu de proclamer le 17 mai **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie** et de souligner cette journée en tant que telle.

R-80-2021 Mandat E.X.P. – Ingénieur Offre de services professionnels

Attendu que la municipalité désire procéder à la construction d'un vestibule d'entrée avec ascenseur au complexe municipal ;

Attendu l'offre de services professionnels d'ingénieur déposée par la firme E.X.P. au montant de 18 750\$ (avant taxes) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu accepte l'offre de services professionnels d'ingénieur de la firme E.X.P. pour la réalisation des plans préliminaires, les plans et devis d'exécution pour appels d'offres pour la partie mécanique-électricité-structure, ainsi que la surveillance des travaux.

R-81-2021 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Denis Vallée , appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que la séance soit levée.



Michel Robert
Maire



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-70-2021, R-71-2021, R-74-2021, R-76-2021, R-78-2021 et R-80-2021.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 12^e jour de mai 2021.



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale